DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016

L'An Deux Mille Seize, le Mardi Dix-Neuf du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Deuxième Adjoint au Maire, Madame Marie-Flore DESIREE, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE– Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – José SEVERIEN (excusé) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Paulette LAPIN (excusée) – Adrienne LAMASSE (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE (excusée) – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION – INSCRIPTION AU BUDGET DE LA RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE PROJET ET DU MATÉRIEL DÉDIÉ

CM-2016-5S-DGPR-49

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2013-3S-DGPR-19 du 30 avril 2013, portant adhésion de la ville du Gosier au dispositif commun d'élaboration d'un programme d'actions et de prévention des inondations ;

Vu la délibération n°CM-2013-5S-DGPR-42 du 27 juin 2013 autorisant le monsieur le Maire à signer tous documents, actes et pièces relatifs au programme d'actions et de prévention des inondations ;

Vu la convention cadre du 30 avril 2015 et ses annexes financières, relatifs au programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) à l'état d'intention des Bassins Versants des Grands Fonds ;

Vu la convention n°2015/RED-RN-08 BOP 181 du 2 décembre 2015, attribuant une subvention à la Ville des Abymes dans le cadre du PAPI des bassin versants des Grands Fonds ;

Considérant qu'il est nécessaire de disposer des ressources humaines et matériels indispensables au développement d'une stratégie et d'un programme d'action à l'échelle du bassin de risque pour plus d'efficacité ;

Considérant qu'une convention portant organisation, missions et financement de l'animation du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds précisera les modalités de financement et de remboursements de l'équipe de projet et du matériel dédié pour l'ensemble des communes partenaires ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement pluriannuel relatif à l'animation du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds (actions n°0-1 et 0-2) au budget de l'année en cours comme suit :

		Coût global	2016	2017	2018	2019
DEPENSES	**Programme d'actions de prévention des inondations**	**267 700 €**	**50 700 €**	**86 800 €**	**86 800 €**	**43 400 €**
RECETTES	**Etat**	96 000 €	16 000 €	32 000 €	32 000 €	16 000 €
	Office de l'eau	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Commune des Abymes	28 617 €	5 783 €	9 133 €	9 133 €	4 567 €
	Commune de Morne-à-l'Eau	28 617 €	5 783 €	9 133 €	9 133 €	4 567 €
	Commune du Moule	28 617 €	5 783 €	9 133 €	9 133 €	4 567 €
	Commune de Sainte-Anne	28 617 €	5 783 €	9 133 €	9 133 €	4 567 €
	Commune de Gosier	28 617 €	5 783 €	9 133 €	9 133 €	4 567 €
	Commune de Pointe-à-Pitre	28 617 €	5 783 €	9 133 €	9 133 €	4 567 €
	TOTAL RECETTES	**267 700 €**	**50 700 €**	**86 800 €**	**86 800 €**	**43 400 €**

Article 2 : D'inscrire la dépense relative à l'animation du PAPI d'intention (actions n°0-1 et 0-2) au budget conformément au tableau ci-dessus.

Article 3 : De donner tout pouvoir à monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, monsieur le receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

20 JUIL. 2016

Et publication ou notification le

20 JUIL. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 19 juillet 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 2e Adjoint,

MAIRIE DU GOSIER
REPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

- Marie-Flore DESIREE-

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) d'intention - Inscription au budget de la rémunération de l'équipe projet et du matériel dédié

Date de transmission de l'acte : 20/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2016

Numéro de l'acte : CM20165SDGPR49 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160719-CM20165SDGPR49-DE

Date de décision : 19/07/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers